



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIÈRES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada



Global
Justice
Clinic
nyu school of law

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Avocats sans frontières Canada et la Global Justice Clinic dénoncent une nouvelle attaque dirigée contre les locaux du Réseau National de Défense des droits Humains

Port-au-Prince, le 19 mai 2020 — Avocats sans frontières Canada (ASFC) et la Global Justice Clinic (GJC) de la faculté de droit de l'Université de New York¹ s'inquiètent à la suite d'une nouvelle attaque armée dirigée contre les locaux du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) à Port-au-Prince, dans la nuit du 10 au 11 mai 2019. Selon les informations reçues, le local de l'organisation a été criblé de balles et les impacts sont encore visibles sur la barrière principale du bâtiment qui, heureusement, était vide au moment de l'attaque.

ASFC et la GJC regrettent que deux ans après la dernière attaque perpétrée, dans la nuit du 9 au 10 avril 2018 contre les locaux de cette même organisation, aucune mesure n'ait été prise par les autorités compétentes pour éviter la répétition de tel acte. ASFC et la GJC sont préoccupées par cette situation qui met en danger les membres de l'équipe du RNDDH, de même que l'ensemble des défenseur.e.s des droits humains qui travaillent à promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits des personnes et des groupes en situation de vulnérabilité en Haïti.

L'État doit assumer ses responsabilités envers les défenseur.e.s des droits humains

Le rôle des défenseur.e.s des droits humains dans la construction d'un État de droit est crucial. Par conséquent, ASFC et la GJC demandent à nouveau aux autorités compétentes de diligenter une enquête pour identifier les coupables, les traduire devant la justice et faire la lumière sur ces actes répétés d'intimidation.

L'État haïtien doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de l'équipe du RNDDH et de tous les défenseur.e.s des droits humains du pays conformément à la Déclaration des Nations Unies en la matière: « L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration » (art. 12.2 de la Déclaration).

Il est important d'éviter que de telles actions ne se reproduisent et que les défenseur.e.s des droits humains en Haïti puissent être en mesure de jouer librement leur rôle fondamental.

¹ Toute communication émanant des cliniques juridiques de l'Université de New York n'a pas la prétention de représenter, le cas échéant, l'opinion de l'établissement universitaire.

ASFC et la GJC se joignent aux autres organisations des droits humains pour renouveler leur solidarité à toute l'équipe du RNDDH.

À propos

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est active en Haïti depuis 2005 afin de renforcer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité. Depuis 2017, l'organisation met en œuvre le programme Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti (AJULIH) d'une durée de cinq ans.

Contact :

Taïna NOSTER

Agente de plaidoyer et de communications

Téléphone : (509)3427-1339

taina.noster@asfcanda.ca